



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

-----

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 19 janvier 2016 à 20h00 sous la présidence de M. HUYVAERT Yvon, Maire.

Date de la convocation : 14/01/2016

Etaient présents : BECOT Samuel, CORBY Marie-Rose, SANCHEZ Zita, RAYNAUD Alain, GARCIA Valérie, JACQUIOT Benoît, CHEVALIER Agnès, BERTHET-GRILLON Didier, SABOUL Eric, BREAUD Virginie, BERTHOUD Jean-Claude, VION-DURY Matthieu, ARCHENY Yves, DEPARNAY Jacques, GOETSCHY Claude.

Absents excusés : ARIZMENDI Antonio (pouvoir à Corby Marie-Rose) CRETIN Noëlle (pouvoir à Sanchez Zita) PERNOUD Marie-Pierre (pouvoir à Huyvaert Yvon) FERNANDES Jenny.

Absente : VERNOUX Marie-Hélène

Secrétaire de séance : CORBY Marie-Rose

La séance est ouverte à 20h00

M. le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur implication dans la cérémonie des vœux avec une mention spéciale à M. Gillet. Tous les invités présents ont apprécié la soirée.

Il précise que Mme Martine Goinvic n'a pas repris son activité « Jeux de société » étant donné le peu de participants en 2015, mais elle est heureuse néanmoins d'avoir essayé et remercie la commune de l'aide apportée.

Il informe le conseil du décès du père de Marie-Pierre Pernoud.

Le conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

### **1/COMPTE-RENDU DELEGATION TOUTES ATTRIBUTIONS**

-Le Maire présente au conseil les DIA reçues en décembre 2015, pour lesquelles la commune n'a pas préempté:

\*vente Giraud Philippe/Taffin Gilles pour une habitation parcelle AI 59.

\*vente Berthet-Bondet/Husson Stéphane pour un jardin parcelle AE 316-317.

### **2/DENOMINATION CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

-Considérant que lorsqu'une commune nouvelle est créée au sein d'une communauté, la loi prévoit que la représentativité de la commune nouvelle consiste dans l'addition des sièges détenus par les communes historiques, DESIGNNE dans l'ordre du tableau le Maire Yvon HUYVAERT et le 1<sup>er</sup> Adjoint Samuel BECOT en tant que délégués communautaires au sein de la CCHB.

### **3/DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUX SYNDICATS.**

-DESIGNE les délégués communaux de la commune nouvelle au sein des différents syndicats ainsi que les correspondants aux divers organismes (voir annexe 1).

### **4/COMMISSIONS MUNICIPALES**

-ARRETE la composition des commissions communales chargées d'étudier les dossiers à présenter à l'assemblée délibérante, le Maire étant président de droit de toutes les commissions (voir annexe 2).

## **5/COMMISSION APPEL D'OFFRES**

-NOMME les membres de la commission d'appel d'offres qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics et facultativement dans les procédures adaptées :

Président : Yvon HUYVAERT, Maire

Titulaires : Samuel BECOT, Marie-Rose CORBY, Yves ARCHENY

Suppléants : Alain RAYNAUD, Eric SABOUL, Claude GOETSCHY

## **6/INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

-FIXE les indemnités de fonctions perçues par le Maire, et les Adjointes au 6 janvier 2016 (date d'installation du nouveau conseil).

Ces indemnités seront revalorisées automatiquement suivant la variation de l'indice brut 1015 et inscrites à l'article 1015.

## **7/MISE EN PLACE COMMUNE NOUVELLE**

-ENTERINE les délibérations prises en décembre 2015 par les conseils municipaux de Le Poizat et Lalleyriat arrêtant la liste des budgets annexes qui seront repris par la commune nouvelle LE POIZAT-LALLEYRIAT au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

BUDGET GENERAL code service 001 FERME RELAIS

002 FORETS

003 MAGASIN DE SPORTS

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LALLEYRIAT

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE POIZAT

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL

-PRECISE que le nouveau régime indemnitaire pour le personnel communal « RIFSEEP » sera mis en place dans un délai de 6 mois, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2016. L'ancien régime indemnitaire restera en application jusqu'à cette date afin de maintenir le paiement des primes aux agents.

## **8/DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL AU MAIRE**

-après avoir entendu le Maire exposer les dispositions du code général des collectivités territoriales (L.2122-22) permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences, ARRETE la liste des délégations qui seront confiées au Maire pendant la durée de son mandat (voir annexe 3).

## **9/DELEGATION DE FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS**

-EST INFORME de la décision du Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints à compter du 6 janvier 2016 pour intervenir dans les domaines suivants :

Action sociale et associations : Zita SANCHEZ

Affaires scolaires et jeunesse : Antonio ARIZMENDI

Communication : Noëlle CRETIN

Gestion de l'espace rural et environnement : Marie-Rose CORBY

Forêt : Samuel BECOT

Voirie et Bâtiments : Alain RAYNAUD

## **10/COMITE CONSULTATIF SAPEURS POMPIERS**

-Considérant la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016, reconduit les représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif communal en tenant compte des remarques du SDIS pour la constitution par rapport à la délibération prise en 2015 :

Président : Yvon HUYVAERT

Chef de corps : Philippe HODENT

Sapeurs 1<sup>ère</sup> classe titulaires : Jérôme FEUILLANT, Damien CHEVALIER

Sapeurs 1<sup>ère</sup> classe suppléants : Raphaël BECOT, Régis TROCCON

Représentants commune : Jean-Claude BERTHOUD, Marie-Rose CORBY, Noëlle CRETIN, Alain RAYNAUD.

## **11/ASSURANCES COMMUNE NOUVELLE**

-Après avoir entendu le compte-rendu du 1er adjoint sur les propositions faites par GROUPAMA pour regrouper les contrats des communes de Le Poizat et Lalleuyriat, **AUTORISE** le Maire à signer les nouveaux contrats à intervenir pour le parc automobile et le parc immobilier. Ces nouveaux contrats font apparaître une économie de plus de 3 000 euros.

## **12/DEMATERIALIZATION ACTES+BUDGETS**

-Suite à la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les anciennes conventions pour la télétransmission des actes et des budgets en préfecture sont caduques, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité cette télétransmission au sein de la nouvelle entité et **AUTORISE** le Maire à signer les nouvelles conventions à intervenir.

## **13/ CONVENTION DENEIGEMENT**

-Suite à la demande de l'intéressée, **ACCEPTTE** de revoir à la baisse le montant du forfait pour le déneigement des rampes d'accès et du parking situés sur le site du gîte de séjour « La Fruitière » arrêté précédemment par le conseil de Le Poizat.

## **14/AVENANTS MULTISERVICES**

-Après avoir entendu le Maire présenter les propositions d'avenants relatifs aux travaux du Multiservice pour l'entreprise SARL Pesenti Père et Fils d'Hauteville :

Avenant n° 1 lot 1 d'un montant de – 98,15 euros HT qui porte le marché initial à 11 997,95 euros HT

Avenant n° 1 lot 3d'un montant de -190,18 euros HT qui porte le marché initial à 9 313,77 euros HT

**ACCEPTTE** à l'unanimité ces avenants et **AUTORISE** le Maire à les signer.

## **15/DIVERS**

-Lotissement BRAMAFAN : les lots 12 et 15 restent à vendre, Ils ont été nettoyés en décembre 2015. Des contacts sont en cours avec le Maire.

-Dossier ITAS : présentation du dossier en cours par Samuel Bécot pour rappeler qu'il s'agit de la construction d'un pylône

-Dates du Rallye Ain-Jura : 27 et 28 mai 2016

-Comme l'année précédente, une déchetterie mobile sera mise en place par le SIDEFAGE le 30 avril 2016 vers le plan d'eau

-Point moral et financier par Valérie Garcia et Eric Saboul sur les animations 2015 des Folklories. Une réunion aura lieu en mars pour la préparation des animations 2016. Le conseil donne un accord de principe au Maire pour recevoir de nouveau les Folklories sur la commune nouvelle en 2016.

-Le secrétariat de mairie sera ouvert les lundi, vendredi de 9h à 12h et les mardi et jeudi de 14h-17h. L'affichage sera effectué sur les 2 territoires aux lieux habituels.

L'adresse mail de la commune nouvelle est la suivante : [mairie.lepoizatlalleyriat@gmail.com](mailto:mairie.lepoizatlalleyriat@gmail.com).

Une étude est en cours pour installer la fibre optique en mairie.

-Recensement de la population sera réalisé en 2016 uniquement sur le territoire de Lalleuyriat du 21 janvier au 20 février 2016 par Marleen GONON, agent recenseur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire  
HUYVAERT Yvon.